

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : kim-gionetbabin001-csssamares-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/1b161b97e5057cc018c2e600>

Date d'obtention : 2026-02-05 15:29:47



cadre21

Au coeur de votre stratégie **#DevProf**



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit double intervention de première ligne puisque nous sommes les intervenants directement en contact avec nos jeunes que nous n'agissons pas comme mandataire des policiers mais qu'il s'agit plutôt d'un travail d'équipe

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus outillé à intervenir dans ce genre de situation et je saurai éviter les faux pas

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Cibler si les actes sont impulsifs ou malveillants